

Publication / Etude suisse sur le travail de care non rémunéré

La protection sociale du travail de care non rémunéré

Les besoins d'adaptation de l'Etat social liés à l'évolution du partage du travail entre femmes et hommes

Une étude commandée par le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG) ; auteures : Heidi Stutz (BASS), Caroline Knupfer (CSIAS), direction du projet : Ursula Thomet, Dr. phil., BFEG2012, 173 pages.

Dans certaines phases de la vie, notamment à la naissance ou durant la vieillesse, on a besoin d'être assisté.

La plus grande partie du travail d'assistance, de soins, de prise en charge et relationnel – appelé travail de care – est non rémunéré. Cette activité ne bénéficie donc d'aucune protection sociale.

Un document de base élaboré sur mandat du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG) analyse les lacunes dans le système d'assurances sociales et soumet à la discussion des approches de solutions possibles.

[L'étude](#) en format pdf